

Cote du document: EB 2022/135/R.11
Point de l'ordre du jour: 7 b) i)
Date: 15 mars 2022
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Examen de la participation du FIDA à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Alvaro Lario

Vice-Président adjoint
Responsable des finances en chef et Contrôleur principal
Département des opérations financières
téléphone: +39 06 5459 2403
courriel: a.lario@ifad.org

Advit Nath

Directeur et Contrôleur
Division du Contrôleur financier
téléphone: +39 06 5459 2829
courriel: a.nath@ifad.org

Allegra Saitto

Cheffe
Information financière et finances
téléphone: +39 06 5459 2405
courriel: a.saitto@ifad.org

Malek Sahli

Responsable principal pour le financement du développement
Département des opérations financières
téléphone: +39 06 5459 2545
courriel: m.sahli@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra

Cheffe
Gouvernance institutionnelle et relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente-cinquième session
Rome, 25-27 avril 2022

Pour: **Examen**

Résumé

1. L'objectif du présent document est de donner au Conseil d'administration des informations actualisées sur la participation du FIDA à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTe) en mettant en lumière l'impact du programme en matière de développement, les grands défis liés à l'initiative et le coût estimé de la participation du FIDA.
2. La participation du FIDA à l'Initiative PPTe a été décidée par le Conseil des gouverneurs du FIDA lors de sa vingtième session en février 1997. À ce titre, au terme du cycle de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA, en 2021, le Fonds avait consenti des allègements de dette à 35 pays admissibles à l'initiative pour un montant total de 510 millions d'USD.
3. Alors que l'Initiative PPTe a aidé les pays admissibles à réduire leur endettement de façon notable, de manière à réorienter des ressources vers la lutte contre la pauvreté, plusieurs défis majeurs subsistent:
 - i) De nombreux pays ayant atteint le « point d'achèvement » de l'Initiative PPTe voient aujourd'hui leur niveau d'endettement se détériorer. Ces pays accroissent leurs emprunts publics pour faire face à la crise engendrée par la COVID-19 et diversifient leurs sources de financement en acceptant notamment des conditions moins concessionnelles.
 - ii) Trois pays admissibles à un allègement de dette au titre de l'Initiative PPTe (l'Érythrée, la Somalie et le Soudan) se trouvent à différentes étapes de l'initiative. Les allègements de dette à venir de ces pays sont estimés à environ 155 millions d'USD et devraient couvrir une période d'amortissement allant jusqu'en 2040.
4. La participation très active du FIDA à l'Initiative PPTe a été facilitée par l'accès au Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette, administré par le Groupe de la Banque mondiale depuis 2006 et financé par des contributions des États membres. En accédant à ce fonds, le FIDA a pu financer deux tiers des droits à l'allègement de la dette des pays au point d'achèvement. Néanmoins, la participation du FIDA à l'Initiative PPTe a eu des répercussions budgétaires considérables, dans la mesure où 46% des allègements de dette consentis ont été imputés sur les ressources de base issues des reconstitutions, les États membres n'ayant pas versé l'intégralité de leurs contributions compensatoires supplémentaires.
5. Dans le même temps, le FIDA a continué d'exécuter son programme de prêts et dons en tablant sur une compensation intégrale de la part des États membres. D'autres institutions financières internationales sont parvenues à réduire le risque d'une insuffisance temporaire des contributions compensatoires en fixant des modalités plus contraignantes concernant les contributions à l'Initiative PPTe, lesquelles ont été i) intégrées à l'appel à la hausse des contributions des donateurs lancé lors de la reconstitution des ressources ou ii) versées au fur et à mesure des dates d'échéance.
6. Le FIDA a participé activement au processus volontaire de l'Initiative PPTe depuis ses débuts. Le Fonds soutient avec ferveur le grand principe sous-jacent de l'initiative, qui suppose que les créanciers coordonnent leurs activités tout en veillant à la participation équitable d'un vaste éventail de parties prenantes.
7. La direction est prête à examiner, en collaboration avec les pays donateurs du FIDA, de nouvelles façons de financer de futurs allègements de la dette des pays pauvres très endettés tout en préservant la viabilité financière et la capacité de décaissement du FIDA. Ce faisant, le FIDA pourrait continuer à apporter une aide essentielle aux pays les plus pauvres et les plus endettés dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 et des initiatives mondiales de relance, notamment en améliorant leur accès à de nouvelles ressources concessionnelles, telles que des dons.

I. Participation du FIDA à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés

1. L'Initiative PPTE renforcée¹ est un cadre d'action internationalement accepté visant expressément à consentir des allègements de dette aux pays à faible revenu, bien que la participation des créanciers reste totalement volontaire. Dans ce contexte, la communauté internationale est convenue de renforcer les liens entre allègement de la dette et réduction de la pauvreté. Les banques multilatérales de développement et les institutions de financement du développement ont joué un rôle prépondérant dans le cadre de cette initiative.
2. En tête des créanciers multilatéraux qui assument la plus grande part du coût total des allègements consentis dans le cadre de l'Initiative PPTE, on retrouve le Groupe de la Banque mondiale, le Groupe de la Banque africaine de développement, le Fonds monétaire international (FMI), la Banque interaméricaine de développement, la Banque européenne d'investissement de l'Union européenne, la Banque centraméricaine d'intégration économique et le FIDA.
3. L'allègement de la dette s'inscrit dans une stratégie globale de réduction de la pauvreté axée sur le renforcement des capacités des institutions, la stimulation de la croissance et des programmes sociaux mieux ciblés. De ce fait, cette pratique a abouti à des progrès dans l'élaboration et l'exécution de stratégies de réduction de la pauvreté, qui ont vocation à être pilotées par les pays et conçues avec la large participation de la société civile.
4. Dans le cadre de l'Initiative PPTE, tous les créanciers participants annulent un pourcentage de la dette de leurs débiteurs, au fur et à mesure qu'elle devient exigible, à la suite de réformes économiques satisfaisantes. L'initiative n'est pas un mécanisme de règlement des arriérés. En effet, les conditions préalables d'admissibilité à un allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE sont: i) la normalisation des relations avec les créanciers, notamment le règlement des arriérés auprès des créanciers multilatéraux; ii) la mobilisation par les créanciers des ressources nécessaires pour financer leur part du coût de l'allègement de la dette consenti au titre de l'Initiative PPTE.
5. Lors de sa vingtième session, en février 1997, le Conseil des gouverneurs du FIDA a approuvé la participation du Fonds à l'Initiative PPTE dans le cadre de sa politique générale en matière de gestion des partenariats avec des pays ayant des arriérés de paiement à l'égard du FIDA ou susceptibles d'en avoir à l'avenir en raison du service de la dette². Il a délégué au Conseil d'administration le pouvoir d'approuver, au cas par cas, le niveau d'allègement de la dette exigé du FIDA dans le cadre des efforts déployés au titre de l'Initiative PPTE pour ramener la dette d'un pays à un niveau soutenable.
6. Depuis le lancement de l'Initiative PPTE, les banques multilatérales de développement et les institutions de financement du développement ont grandement contribué à alléger le service de la dette et aidé les pays bénéficiaires à accroître leurs dépenses en faveur de la réduction de la pauvreté. Au 31 juillet 2019³, plus de 99% du coût total des allègements de dette consentis aux pays pauvres très endettés étaient financés par des créanciers multilatéraux au titre de l'initiative.

¹ L'Initiative PPTE a été créée en 1996 et renforcée en 1999 dans le but de proposer plus rapidement des allègements de dette plus importants à un plus grand nombre de pays.

² Voir le document EB 96/59/R.73 et la résolution 101/XX du document GC 20/L.6.

³ Mise à jour statistique sur l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (disponible uniquement en anglais sous le titre « Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative and Multilateral Debt Relief Initiative (MDRI) – Statistical Update »): étude menée par les équipes du FMI et achevée le 30 juillet 2019.

7. Pour être admissible à un allègement de sa dette au titre de l'Initiative PPTE, un pays doit satisfaire à certaines conditions strictement définies⁴. À ce jour, le FIDA a consenti un allègement de la dette à 35 des 38 pays admissibles⁵, parmi lesquels 30 se situent en Afrique subsaharienne. Grâce à l'Initiative PPTE, le FIDA a participé activement à la réduction du service de la dette publique de ces 35 pays à faible revenu ayant atteint le point d'achèvement, ce qui leur a permis d'accéder à de nouvelles ressources pour le financement du développement et d'investir davantage dans la lutte contre la pauvreté⁶.
8. Dans le cadre de l'Initiative PPTE, le FIDA a consenti des allègements de dette à des pays après qu'ils ont atteint certaines étapes bien définies. La réduction accordée est allée jusqu'à 100% des obligations semestrielles liées au service de la dette à l'égard du FIDA (paiements au titre du principal et des intérêts et commissions de service) à la date d'échéance.
9. Les allègements de dette consentis au titre de l'Initiative PPTE sont approuvés lorsque les pays atteignent certaines étapes, sous le contrôle étroit du Groupe de la Banque mondiale et du FMI:
 - i) **Pays en amont du point de décision:** les pays font l'objet d'un suivi de la part du Groupe de la Banque mondiale et du FMI, qui veillent à l'apurement ou au règlement prochain des arriérés et donnent des indications concernant les réformes macroéconomiques à mener.
 - ii) **Pays au point de décision:** le Groupe de la Banque mondiale et le FMI examinent la situation macroéconomique du pays et, si l'examen est satisfaisant, déclarent que le pays a atteint le point de décision et déterminent le niveau d'allègement de la dette approprié. Un certain nombre d'hypothèses, telles que le coefficient d'actualisation et le facteur de réduction commun⁷, sont définies au point de décision.

Dans certains cas, après examen approfondi et approbation du Groupe de la Banque mondiale et du FMI, un allègement provisoire de la dette peut être consenti pour la période séparant le point de décision et le point d'achèvement.

Un pays est réputé avoir atteint le point de décision après consultation de l'ensemble des créanciers, notamment le Club de Paris et les institutions financières internationales. Tous les créanciers participants s'engagent alors à réduire la dette du pays concerné jusqu'à un niveau jugé soutenable et à se répartir le coût de l'allègement de la dette.

⁴ <https://www.worldbank.org/en/topic/debt/brief/hipc>. Pour être admissible à un allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE, un pays doit:

- i) faire face à une charge d'endettement insoutenable, même après l'application pleine et entière de mécanismes d'allègement de la dette traditionnels (tels que l'application des conditions de Naples relevant de l'accord du Club de Paris);
- ii) être seulement admissible à emprunter à des conditions particulièrement concessionnelles auprès de l'Association internationale de développement et du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du FMI;
- iii) donner la preuve qu'il a procédé à des réformes et mené une politique économique avisée dans le cadre de programmes appuyés par le FMI et le Groupe de la Banque mondiale;
- iv) démontrer qu'il a procédé à des réformes et élaborer une stratégie de réduction de la pauvreté en prenant le soin d'associer la société civile.

⁵ Veuillez vous reporter à l'annexe I pour obtenir la liste des États membres participant à l'Initiative PPTE selon le stade atteint.

⁶ Selon la mise à jour statistique du FMI sur l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (août 2019), les dépenses en faveur de la réduction de la pauvreté [7,3% du produit intérieur brut (PIB)] ont été presque quatre fois plus élevées que les paiements du service de la dette (1,9% du PIB) en 2017.

⁷ Le facteur de réduction commun est défini par le FMI comme le niveau d'allègement de la dette requis pour rétablir la soutenabilité de la dette d'un pays pauvre très endetté en partant du principe que tous ses créanciers prendront part à l'initiative.

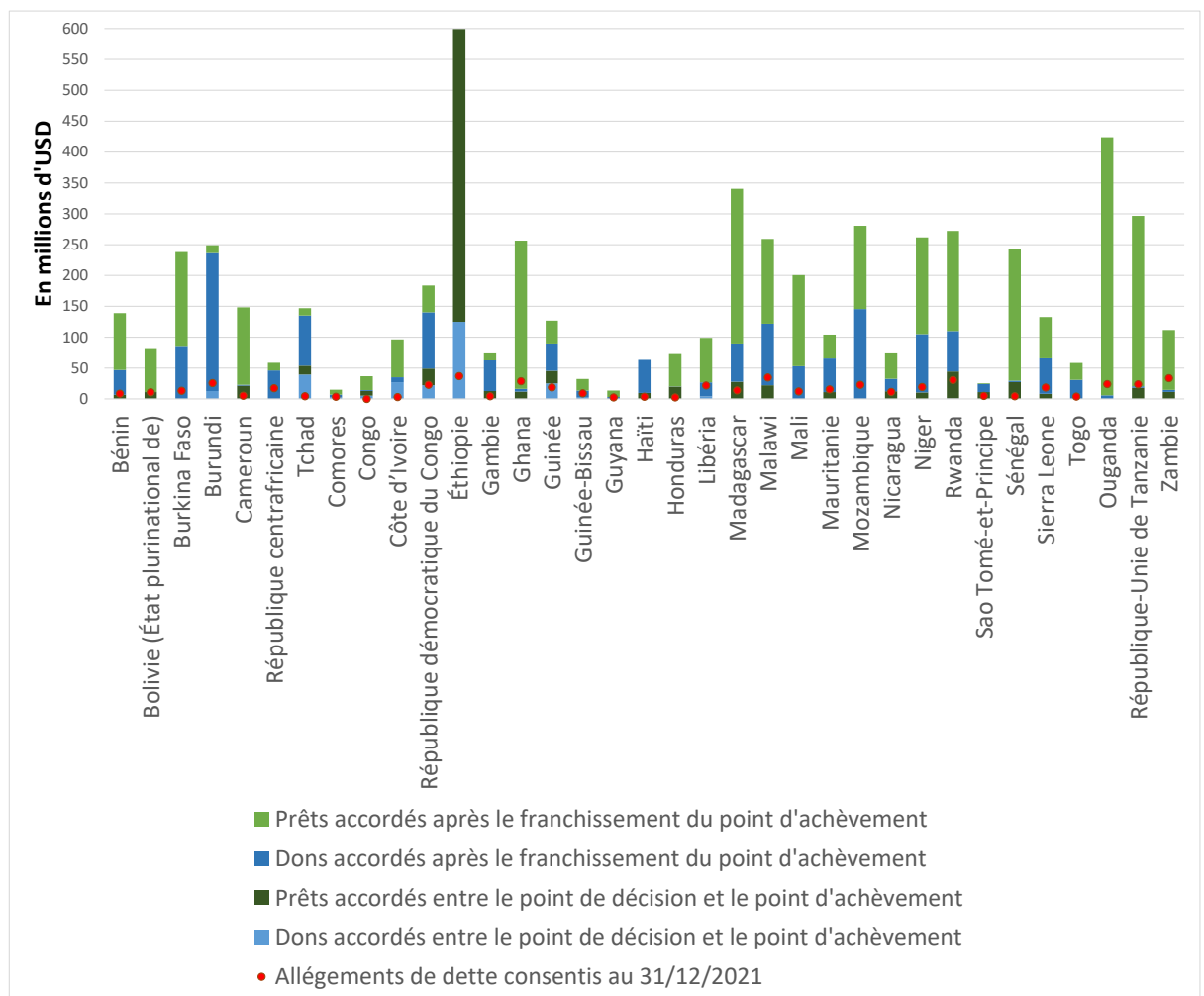
iii) **Pays au point d'achèvement:** c'est à cette étape que l'allègement de la dette est consenti.

10. Le graphique 1 ci-dessous montre que la marge de manœuvre budgétaire dégagée par l'allègement de la dette a permis au FIDA de fournir aux pays admissibles des fonds supplémentaires pour le développement. Cette aide a pris la forme d'une série de dons et de prêts très concessionnels. Depuis la création de cette initiative, le FIDA a octroyé 1,1 milliard d'USD aux pays pauvres très endettés au cours des périodes respectives situées entre leur point de décision et leur point d'achèvement (le premier point de décision a été atteint en 2000 et le point d'achèvement correspondant en 2015). Depuis 2000, le FIDA a pu accorder des financements d'un montant total de 6,3 milliards d'USD aux pays bénéficiant de l'Initiative PPTe (2 milliards d'USD sous forme de dons et 4,3 milliards d'USD sous forme de prêts concessionnels).

Graphique 1

Ressources financières et allègements de dette des pays ayant atteint le point d'achèvement

Au 31 décembre 2021



11. La dernière année qu'un pays a atteint le point d'achèvement remonte à 2012; trois pays doivent encore achever le processus de l'Initiative PPTe: l'Érythrée, la Somalie et le Soudan. Au cours des deux dernières années, la Somalie et le Soudan avaient atteint le point de décision auprès des banques multilatérales de développement:

i) La Somalie ne commencera à bénéficier d'un allègement de sa dette que lorsqu'elle aura atteint le point d'achèvement, ce qui devrait se produire en 2023 selon les prévisions du Groupe de la Banque mondiale et du FMI. La

Somalie a atteint le point de décision en mars 2020. Le FIDA n'a toutefois pas encore approuvé son allègement de dette au point de décision, la Somalie ayant encore des arriérés de paiement à son égard.

- ii) Le Soudan atteint le point de décision auprès de l'Association internationale de développement et du Groupe de la Banque africaine de développement en 2021, et il a eu la possibilité de bénéficier d'un allègement provisoire de sa dette. Toutefois, cette possibilité fait l'objet d'un nouvel examen en raison de récents événements politiques au sein du pays. L'approbation du point de décision reste valide.
12. À ce jour, le Conseil d'administration du FIDA n'a pas encore approuvé le passage de la Somalie⁸ et du Soudan au point de décision. Par ailleurs, un pays déjà admissible à une aide au titre de l'Initiative PPTE, l'Érythrée, est en amont du point de décision. De plus, même s'il ne fait pas partie de la liste de pays potentiellement admissibles⁹ dressée par les créanciers multilatéraux, le Zimbabwe fait face à une charge d'endettement insoutenable, et le Groupe de la Banque mondiale a récemment semblé indiquer que le pays pourrait bénéficier d'un statut d'admissibilité « à titre exceptionnel »¹⁰.
13. Le FIDA a participé de façon très active à l'Initiative PPTE depuis son lancement. Cet engagement volontaire renforce l'un des grands principes sous-jacents de l'Initiative PPTE, qui suppose que les créanciers coordonnent leurs activités tout en veillant à la participation équitable d'un vaste éventail de parties prenantes¹¹. Toutefois, les participants n'ont aucune obligation formelle de respecter ce principe.

II. Contribution financière du FIDA à la mise en œuvre de l'Initiative PPTE

14. En février 1998, le besoin de ressources pour financer les allègements de dette consentis aux 35¹² pays participant à l'initiative a poussé le FIDA à créer un Fonds fiduciaire pour l'Initiative PPTE (Fonds fiduciaire PPTE).
15. En outre, depuis 2006, le FIDA a reçu un soutien important de la part de ses donateurs au titre de ce fonds fiduciaire, aujourd'hui administré par le Groupe de la Banque mondiale. Grâce à ce soutien, le FIDA a pu financer jusqu'à deux tiers des droits à l'allègement de la dette des pays ayant atteint le point d'achèvement.
16. Au 31 décembre 2021, le Fonds fiduciaire PPTE était financé par:
- i) les ressources de base du FIDA à hauteur de près de la moitié du coût total des allègements de dette consentis (46%);
 - ii) le Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette¹³, qui, depuis 2006, a couvert deux tiers des droits à l'allègement de la dette des pays pauvres très endettés;

⁸ Le pays doit d'abord s'acquitter de ses arriérés auprès du FIDA.

⁹ En 2006, le Groupe de la Banque mondiale et le FMI, aux côtés d'autres créanciers bilatéraux et multilatéraux, ont dressé une liste restreinte de pays pouvant prétendre à une aide au titre de l'Initiative PPTE une fois qu'ils auraient rempli les conditions préalables.

¹⁰ Le Rapport des administrateurs de l'Association internationale de développement au Conseil des gouverneurs sur la vingtième reconstitution de ses ressources (IDA20) indique que la possibilité que le Zimbabwe puisse prétendre à un allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE a été retenue lors du dernier processus d'identification des pays potentiellement admissibles à l'initiative. Des pistes pour la reprise des interventions avec le Zimbabwe sont à l'étude, notamment par l'entremise de l'Initiative PPTE, mais également par d'autres voies.

¹¹ Le Conseil des gouverneurs a décidé lors de sa vingt-troisième session en février 2000, dans la résolution 117/XXIII, que le FIDA participerait pleinement à l'Initiative PPTE renforcée.

¹² Sur 38 pays pauvres très endettés admissibles.

¹³ Comme convenu lors de la réunion sur l'Initiative PPTE et son mode de financement qui s'est tenue le 19 novembre 2006.

- iii) les contributions des États membres et d'autres donateurs versées directement au Fonds fiduciaire PPTE du FIDA et préaffectées spécifiquement à l'allégement de la dette de certains pays pauvres très endettés ou destinées de manière non spécifique à l'allégement de la dette de pays de l'Initiative PPTE;
- iv) les produits de placement tirés des ressources du fonds fiduciaire.

Tableau 1
Sources de financement du Fonds fiduciaire PPTE
(estimations au 31 décembre 2021, montants exprimés en millions d'USD)

	Montant	Pourcentage
Ressources de base du FIDA utilisées entre 1998 et 2021	249,3	46
Contributions des États membres jusqu'en 2006	71,5	13
Transferts effectués entre 2006 et 2021 provenant du Fonds fiduciaire pour l'allégement de la dette administré par le Groupe de la Banque mondiale	215,6	40
Produit des placements	8,4	2
Total	544,8	100

17. Au 31 décembre 2021, le FIDA avait accordé des allègements de dette d'un montant total de 510 millions d'USD (soit 97% des allègements que le FIDA prévoit d'accorder) à 35 pays admissibles ayant atteint le point d'achèvement¹⁴, tandis que les allègements à venir déjà approuvés pour des pays ayant atteint le point d'achèvement s'élevaient à 15,6 millions d'USD. Deux pays (la Somalie et le Soudan) ont atteint le point de décision auprès d'autres banques multilatérales de développement, statut qui doit encore être approuvé par le Conseil d'administration du FIDA, tandis qu'un pays (l'Érythrée) se trouve en amont du point de décision.
18. Le tableau ci-dessous fait le point sur l'ensemble des allègements consentis au titre de l'Initiative PPTE, depuis sa création jusqu'au tout dernier remboursement, actuellement prévu en 2040 (allègements de dette accordés au fur et à mesure du calendrier sous-jacent d'amortissement des prêts). Les allègements de dette pour la Somalie et le Soudan représentent 18% de l'ensemble de l'Initiative PPTE en raison de la taille importante du portefeuille de projets du FIDA au Soudan.

Tableau 2
Allègements de la dette des pays pauvres très endettés en valeur nominale
[en droits de tirage spéciaux (DTS) et en millions d'USD]

		DTS	USD
Allègements consentis aux pays au point d'achèvement		364,0	510,0
Allègements de dette à venir			
Pays au point d'achèvement	<i>Approuvés</i>	11,1	15,6
Pays au point de décision	<i>À approuver</i>	86,2	120,9 <i>Somalie et Soudan</i>
Pays en amont du point de décision	<i>À approuver</i>	13,6	19,1 <i>Érythrée</i>
Sous-total: allègements de dette à venir		110,9	155,5
Total		474,9	665,6

19. Ayant déjà accordé 97% des allègements prévus, le FIDA doit son avancée notable dans la mise en œuvre de l'Initiative PPTE aux contributions importantes de ses États membres, aux ressources directes et externes qui ont financé ensemble 53% des allègements consentis et à la mobilisation de ses ressources de base.
20. Cela étant dit, certains allègements de dette consentis au titre de l'Initiative PPTE ont été imputés sur les ressources de base issues des reconstitutions¹⁵ en raison de l'absence de contraintes concernant le paiement des contributions compensatoires

¹⁴ Voir l'annexe II.

¹⁵ Entre 1998 et 2006, la participation du FIDA à l'Initiative PPTE a été financée au moyen de ses ressources de base à hauteur de 70 millions d'USD.

des États membres. Dans le même temps, le FIDA a continué d'exécuter son programme de prêts et dons en tablant sur la perception de l'intégralité de ces contributions compensatoires. D'autres institutions financières internationales sont parvenues à réduire le risque d'une insuffisance temporaire des contributions compensatoires en fixant des modalités plus contraignantes concernant les contributions à l'Initiative PPTE, lesquelles ont été i) intégrées à l'appel à la hausse des contributions des donateurs lancé lors de la reconstitution des ressources ou ii) versées au fur et à mesure des dates d'échéance.

21. De plus, le coût global de l'Initiative PPTE a augmenté de façon substantielle au fil du temps¹⁶, à tel point qu'aujourd'hui les ressources du Fonds fiduciaire PPTE du FIDA sont pleinement utilisées pour financer les allègements de dette déjà approuvés. Par conséquent, les ressources actuelles de ce fonds ne suffiront pas à répondre aux besoins de financement des futurs allègements de dette qui seront consentis aux pays n'ayant pas encore atteint le point d'achèvement ou de décision¹⁷ auprès du FIDA.
22. Les allègements de dette à venir concernant les pays ayant atteint le point de décision sont estimés à environ 155,5 millions d'USD. Ces allègements seront étalés conformément au calendrier d'amortissement sous-jacent qui court jusqu'en 2040. Les contributions compensatoires émanant du Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette administré par le Groupe de la Banque mondiale devraient s'élever à 103,7 millions d'USD, ce qui laisse un solde de 51,8 millions d'USD. Si aucune autre option ne se présente, ce déficit devra être imputé sur les ressources de base du FIDA. Cela entraînerait une réduction des fonds propres du FIDA et, par conséquent, une diminution de la capacité d'engagement et de financement à court terme du FIDA¹⁸.
23. Par conséquent, afin d'éviter que le FIDA n'alourdisse inutilement la dette de pays pauvres et d'allouer davantage de ressources à l'élimination de la pauvreté en milieu rural, il devient essentiel que les donateurs augmentent leur soutien. C'est seulement de cette façon que le FIDA pourra participer de manière fructueuse à l'Initiative PPTE ainsi qu'à d'autres initiatives internationales.
24. Après avoir mené des discussions concernant le présent document, la direction présentera au Comité d'audit et au Conseil d'administration une analyse détaillée des conséquences financières d'un déficit de contributions compensatoires, et étudiera avec les États membres d'autres possibilités pour mobiliser des ressources supplémentaires¹⁹.

III. Soutenabilité de la dette: défis à relever et dynamique à venir pour les pays pauvres très endettés ayant atteint le point d'achèvement

25. **Évolution du niveau d'endettement des pays ayant participé à l'Initiative PPTE.** L'objectif de cette initiative est de réduire les encours de dette et le service de la dette de pays admissibles, ainsi que de leur permettre de dégager une marge de manœuvre budgétaire pour financer un développement plus durable et

¹⁶ Déclaration du Président du FIDA lors de la réunion annuelle du Groupe de la Banque mondiale et du FMI à Doubaï (septembre 2003): « Le coût initial de la participation du FIDA était estimé à environ 469 millions d'USD et sa valeur actuelle est de 308 millions d'USD. »

¹⁷ La Somalie et le Soudan ont atteint le point de décision.

¹⁸ Au fil des ans, l'absorption du coût des allègements de dette consentis par le FIDA est neutre sur le plan du flux de trésorerie parce que les fonds sont d'abord transférés par le FIDA au Fonds fiduciaire PPTE, puis remboursés au FIDA conformément aux calendriers d'amortissement.

¹⁹ Ces possibilités peuvent inclure les réserves constituées à partir des ressources disponibles pour les programmes afférents au cycle de la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA12), des réserves qui seront constituées au titre de FIDA13 ou d'autres financements provenant de ressources supplémentaires.

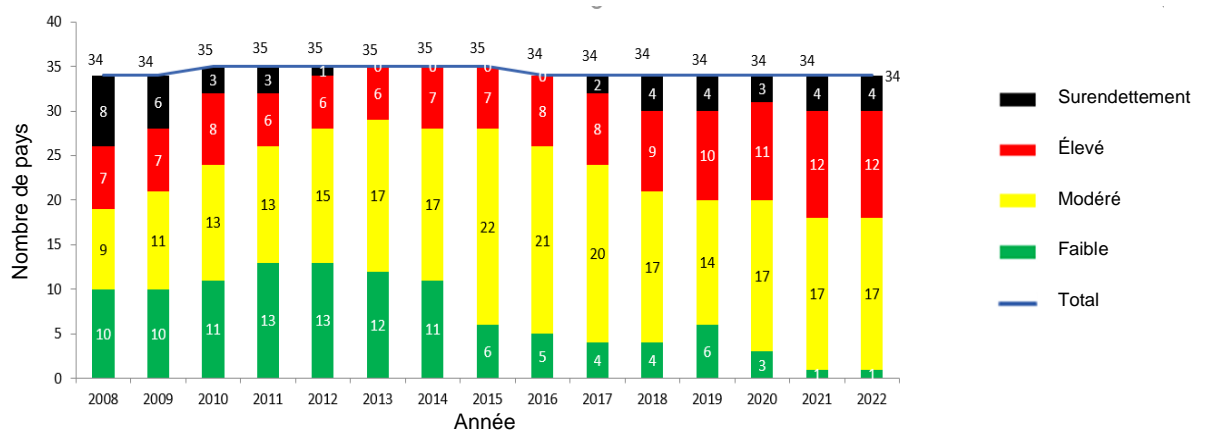
préservent la soutenabilité de leur dette à long terme. Dans le même temps, la capacité à maintenir l'endettement à un niveau soutenable au-delà du point d'achèvement reste une source d'inquiétude²⁰. Plusieurs pays ont vu leur endettement se détériorer et font face au risque de rebasculer dans le surendettement, une situation aggravée par les conséquences de la pandémie²¹.

26. Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du statut de surendettement des pays ayant atteint le point d'achèvement. Environ 6% seulement des pays de l'Initiative PPTTE ayant atteint le point d'achèvement présentent un risque faible de basculer dans le surendettement, tandis que 46% d'entre eux présentent un risque élevé ou se trouvent déjà en situation de surendettement. En outre, 82% des pays présentant un risque de surendettement modéré (49% des pays concernés) sont fortement exposés à une détérioration de leur niveau d'endettement.

Graphique 2

Statut de surendettement des pays pauvres très endettés ayant atteint le point d'achèvement auprès du FIDA

Au 31 janvier 2022



27. Dix-neuf des 35 pays ayant atteint le point d'achèvement sont des pays à faible revenu qui risquent de devoir augmenter leur dette publique pour faire face à la crise de la COVID-19. Dans ce contexte, ils rencontrent des difficultés pour s'acquitter du remboursement de la dette publique, qui était déjà en hausse avant la pandémie. L'endettement public a augmenté sous l'effet d'une hausse des dépenses budgétaires approuvée par l'Initiative PPTTE et d'une transition vers des conditions moins concessionnelles, notamment des financements aux conditions du marché, et représente désormais 61% du produit intérieur brut.
28. La capacité d'assurer le service et le remboursement de niveaux élevés de dette publique ne devrait se reconstituer que très lentement; il est donc essentiel que le FIDA continue de soutenir ces pays dans le cadre des initiatives mondiales de lutte contre la COVID-19 et de relèvement²². Le FIDA devrait fournir à ces pays davantage de ressources concessionnelles, notamment des dons.

IV. Conclusion

29. La réussite de l'Initiative PPTTE dépend non seulement de la participation de l'ensemble des créanciers, mais également des efforts des pays débiteurs pour

²⁰ Grâce à la marge de manœuvre budgétaire dégagée par l'allègement de dette consenti au titre de l'Initiative PPTTE, plusieurs pays ayant atteint le point d'achèvement avaient commencé à explorer des possibilités d'emprunt non concessionnel sur les marchés de capitaux ou auprès de bailleurs de fonds non traditionnels afin de financer des programmes nationaux de développement lorsque les ressources concessionnelles disponibles étaient insuffisantes.

²¹ De fortes baisses du PIB et des exportations ainsi qu'une réduction de l'envoi de fonds à l'étranger, des investissements étrangers directs et des activités commerciales.

²² Conformément au rapport du Groupe de la Banque mondiale et du FMI publié en janvier 2020, intitulé « The Evolution of Public Debt Vulnerabilities in Lower Income Economies », les besoins de financement externe des pays à faible revenu d'ici à la fin de l'exercice 2025 sont estimés à 429 milliards d'USD. Il est également estimé que, pour retrouver une convergence avec les économies développées, les pays à faible revenu auront besoin d'entre 310 et 376 milliards d'USD supplémentaires.

améliorer leur gestion de la dette. Le FIDA reste déterminé à participer à l'Initiative PPTE et à concourir à l'action coordonnée et équitable de tous les créanciers concernés.

30. Au cours des discussions récentes concernant FIDA12, les États membres ont souligné l'importance de fournir des ressources concessionnelles aux emprunteurs du FIDA dans le but de répondre aux importants besoins de financement liés à la pandémie tout en i) maintenant la dette des pays à un niveau soutenable, en ii) assurant la participation active du FIDA à l'Initiative PPTE et en iii) préservant la viabilité financière du FIDA.
31. À cet égard, le soutien ininterrompu des États membres sera déterminant pour que le FIDA i) puisse honorer son engagement à participer au cadre international mis en place par les institutions financières internationales pour l'allégement et la gestion de la dette en ayant assuré sa propre viabilité financière et ii) pour préserver la capacité du FIDA à jouer un rôle anticyclique sans alourdir la charge d'endettement des pays admissibles à une aide au titre de l'Initiative PPTE.
32. La direction présentera au Conseil d'administration une recommandation tendant à ce que le FIDA aide la Somalie²³ et le Soudan à atteindre le point de décision une fois que les critères d'admissibilité auront été remplis. En outre, la direction est prête à examiner, en collaboration avec les donateurs du FIDA, de nouvelles façons de financer des allègements de dette tout en préservant la viabilité financière du FIDA ainsi que ses engagements concernant sa capacité de programmation et de décaissement.

²³ Le FIDA n'a pas encore approuvé l'allégement de la dette au point de décision, la Somalie ayant encore des arriérés de paiement d'environ 6,0 millions d'USD à apurer.

États membres participant à l'Initiative PPTE renforcée, en fonction du stade atteint

1. D'après le cadre d'action du Groupe de la Banque mondiale et du FMI à l'égard des pays pauvres très endettés, près de 92% des pays admissibles (35 sur 38) ont atteint le point d'achèvement et bénéficient d'un allègement au titre de l'initiative. Deux pays (la Somalie et le Soudan) sont actuellement au point de décision, et un pays (l'Érythrée) est en amont du point de décision.

Tableau 1

États membres du FIDA participant à l'Initiative PPTE renforcée, en fonction du stade atteint

<i>Pays au point d'achèvement (35)</i>	<i>Pays au point de décision (2)</i>	<i>Pays en amont du point de décision</i>
Bénin	Somalie	Érythrée
Bolivie (État plurinational de)	Soudan	
Burkina Faso		
Burundi		
Cameroun		
République centrafricaine		
Tchad		
Comores		
Congo		
Côte d'Ivoire		
République démocratique du Congo		
Éthiopie		
Gambie		
Ghana		
Guinée		
Guinée-Bissau		
Guyana		
Haïti		
Honduras		
Libéria		
Madagascar		
Malawi		
Mali		
Mauritanie		
Mozambique		
Nicaragua		
Niger		
Rwanda		
Sao Tomé-et-Principe		
Sénégal		
Sierra Leone		
Togo		
Ouganda		
République-Unie de Tanzanie		
Zambie		

Tableau récapitulatif de l'allégement de dette consenti à chaque pays par le FIDA au titre de l'Initiative PPTE

Au 31 décembre 2021

<i>Pays au point d'achèvement</i>	<i>Principal</i>	<i>Intérêts</i>	<i>Total</i>
Bénin	4 568	1 643	6 211
Bolivie (État plurinational de)	5 900	1 890	7 790
Burundi	14 507	3 149	17 656
Burkina Faso	6 769	2 668	9 437
Cameroun	3 074	727	3 801
République centrafricaine	9 563	2 935	12 498
Tchad	2 708	477	3 185
Comores	1 682	287	1 969
Congo	0	99	99
Côte d'Ivoire	1 814	326	2 140
République démocratique du Congo	10 676	3 067	13 743
Éthiopie	20 569	5 905	26 474
Gambie	2 508	619	3 127
Ghana	15 585	5 003	20 588
Guinée	11 202	2 168	13 370
Guinée-Bissau	4 227	1 176	5 403
Guyana	1 526	299	1 825
Haïti	1 946	635	2 581
Honduras	1 077	767	1 844
Libéria	9 065	6 252	15 317
Madagascar	7 810	2 096	9 906
Malawi	20 371	4 446	24 817
Mali	6 211	2 431	8 642
Mauritanie	8 484	2 601	11 085
Mozambique	12 521	3 905	16 426
Nicaragua	7 259	943	8 202
Niger	11 016	2 812	13 828
Rwanda	16 786	5 211	21 997
Sao Tomé-et-Principe	2 111	514	2 625
Sénégal	2 247	882	3 129
Sierra Leone	10 956	2 351	13 307
République-Unie de Tanzanie	12 692	4 292	16 984
Togo	2 009	758	2 767
Ouganda	12 449	4 654	17 103
Zambie	19 169	4 921	24 090
31 décembre 2021 (en DTS)	281 057	82 909	363 966
Équivalent en USD	394 050	116 241	510 291